

LA SITUATION DES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS FAITES LORS DU 3ÈME CYCLE SUR LES DÉFENSEURS DE DROITS HUMAINS

Depuis la création de l'EPU, le Cap Vert n'a reçu aucune recommandation sur les défenseur-e-s des droits humains.

CONTEXTE NATIONAL

Au Cap Vert, les défenseur-e-s évoluent dans un environnement relativement sûr et il existe encore des cas où les défenseur-e-s sont victimes d'agressions physiques et verbales ainsi que d'harcèlement pour avoir revendiqué les droits de certains groupes – notamment les femmes défenseuses de droits humains et la communauté LGBTI.

La liberté de la presse est garantie par la loi et le gouvernement a réalisé certaines avancées avec la promulgation de la loi n°117/I-X/2021. En dépit des avancées réalisées dans ce domaine et malgré le fait que la liberté d'expression soit garantie par la Constitution de la République, de nombreux journalistes pratiquent l'autocensure par peur des répercussions que leurs révélations pourraient engendrer. En ce qui concerne la liberté de manifestation, dans certains cas, participer à une manifestation peut également mener à des répercussions socio-économiques et notamment la perte d'emploi, particulièrement à l'encontre des organisateurs et leaders d'organisations renommées.

Enfin, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté continue de faire face à des défis de manque des ressources humains et financières, manque d'indépendance dans la manière dont ses membres sont nommés par le gouvernement ce qui ne permet pas de protéger de façon adéquate les défenseur-e-s des droits humains dans le pays

DÉFI/PROBLÈME

- Les défenseur-e-s des droits humains ne sont pas au courant de leurs droits.
- Dans certains cas, participer à une manifestation peut mener à des répercussions socio-économiques et notamment la perte d'emploi.
- Les femmes défenseuses, travaillant notamment sur les violences basées sur le genre, font face aux idées patriarcales de la société.

IMPACTS

- Les défenseur-e-s des droits humains ne peuvent pas prévaloir des droits que sont les leurs dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Deux journalistes ont perdu leurs emplois ou ont été menacés de perdre leur emploi pour avoir dénoncé des pratiques frauduleuses, entraînant une certaine précarité en plus d'une réticence à évoquer certains sujets. Un journaliste et un journal en ligne ont été accusés et inculpés pour avoir prétendument violé le secret de la justice en publiant des articles de presse sur les circonstances de la mort d'un citoyen. En 2020, une Association des agriculteurs de l'île de Santiago a dénoncé le manque d'eau, ce qui a amené au renvoi de son dirigeant.
- Certains défenseur-e-s sont encore victimes d'agressions physiques et verbales ainsi que d'harcèlement en ligne pour avoir revendiqué les droits de certains groupes.

DÉFI/PROBLÈME

- Il n'existe pas de loi protégeant les droits des communautés LGBT.
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté (CNDHC) est rattachée au Ministère de la Justice.
- La Commission Interministérielle chargée de préparer et de soumettre les rapports initiaux et périodiques peine à être totalement effective par manque des ressources financières, humaines et techniques.

IMPACTS

- Les défenseur-e-s des droits humains protégeant les droits des communautés LGBT font face à une phobie accrue de la population et ne s'exposent pas publiquement par peur de représailles.
- La CNDHC ne respecte pas pleinement les Principes de Paris et de ce fait n'est pas accréditée auprès du GANHRI. Cette situation ne lui permet pas de protéger de façon adéquate les défenseur-e-s des droits humains dans le pays.
- Le Cap Vert est en retard dans la soumission de certains rapports auprès des organes de traités des Nations Unies. Ce retard empêche également la soumission par la société civile de rapports alternatifs sur de nombreuses problématiques telles que la protection des droits des personnes handicapées.

RECOMMANDATIONS



- 1 Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des défenseurs de droits humains, afin qu'ils connaissent leurs droits et du rôle positif joué par les défenseurs de droits de l'homme;
- 2 Supporter et reconnaître publiquement les droits des personnes LGBTI, y compris les défenseur.e.s protégeant leurs droits, à travers l'adoption d'une loi qui promeut et protège les droits des personnes LGBTI de manière explicite;
- 3 Dans un délai de 12 mois, fournir les ressources humains et financières nécessaires à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté et adopter le projet de statut pour lui permettre d'adhérer pleinement aux Principes de Paris.
- 4 Consulter de façon systématique la société civile lors de l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et mesures de droits humains dans le pays;
- 5 Renforcer, dans un délai de 12 mois, les capacités techniques et financières de la Commission Interministérielle pour l'élaboration des Rapports, en la rendant plus efficace dans la préparation et la soumission des rapports en retard auprès des organes de traités des Nations Unies;
- 6 Clarifier les articles du code pénal concernant la couverture des journalistes par le secret de la justice;
- 7 Entreprendre la révision du modèle de gestion de la société d'information publique, l'Inforpress pour mettre fin à une excessive concentration du pouvoir, en assurant la diversité des points de vue et la transparence dans la prise de décision;
- 8 Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des fonctionnaires de l'Etat, sur le rôle positif des défenseures de droits humains afin qu'elles puissent travailler dans un environnement sûr.
- 9 Garantir que la population puisse manifester pacifiquement sans craindre une éventuelle représaille.

CONTACTO

 Felisberto Moreira

 +238 993 61 54 | +238 919 24 27

 moreirafelisberto@gmail.com | recaddhcaboverde@gmail.com

